

Morlaix, le 15/05/2025

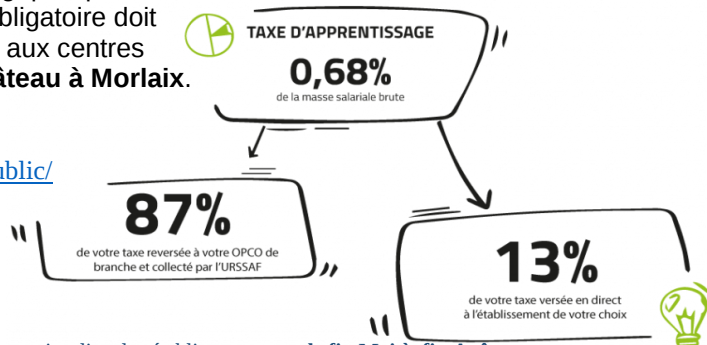
Objet : CHOISIR le collège du Château - Morlaix pour la Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (Taxe d'apprentissage- obligation des 13%)

afin d'optimiser la formation professionnelle des jeunes (achat de matériels/ matériaux) mais aussi à améliorer l'environnement de tous les élèves du collège

Madame, Monsieur,

Vous êtes parent(s) d'élève(s) du collège, et responsables ou employés dans une entreprise : vous pouvez nous aider dans notre mission pédagogique par le versement du solde de la taxe d'apprentissage à notre Etablissement. Cette taxe obligatoire doit être versée **directement** par la plateforme SOLTEA aux centres de formation agréés, notamment au **collège du Château à Morlaix**.

Pour information, voici le lien de la plateforme SOLTEA <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> pour le versement direct des 13% hors quotat de la taxe d'apprentissage.



1. La plateforme sera accessible aux entreprises à partir de **fin Mai** pour visualiser les établissements et de **fin Mai à fin Août** pour flécher leur versement vers ces établissements (préciser le choix du **collège du Château Morlaix 0291085X**)
2. Le collège comme les entreprises pourront suivre la liste et le montant versé pour la TA dès septembre
3. Une seconde campagne ouvrira en septembre et octobre pour un 2nd versement mi novembre
4. Les fonds non répartis seront reversés fin novembre à certains établissements scolaires

La somme reçue contribue à améliorer l'enseignement professionnel de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège et la collaboration avec de nombreuses entreprises (visites, interventions...).

En effet, la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, pour laquelle le collège est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, a sans cesse besoin d'acquérir des équipements et des matériaux nécessaires à un enseignement technique et technologique de qualité.

Pendant leur parcours de formation individuelle, les élèves de ces classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA découvrent plusieurs champs professionnels en effectuant 9 semaines de stage en entreprise. Il découvrent plus particulièrement les domaines de l'« Habitat » et de l'« Hygiène Alimentation Services » en y travaillant 12h par semaine en 3^{ème}.

Les élèves s'orientent ensuite vers une formation de CAP en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage.

Nous vous serions reconnaissants de nous réserver le versement de cette taxe obligatoire sur SOLTEA au **Collège du Château- 6 place du château- 29600 Morlaix (référence UAI 0291085X ou SIRET 19291085900011)**

Nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre et visite de nos installations d'enseignement professionnel.

Nous vous remercions de l'intérêt que votre entreprise porte à la formation professionnelle de nos élèves et de l'attention que vous accorderez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

Vos contacts au collège :

- M. Patrick KERBRAT, Directeur Adjoint chargé de la SEGPA : 02.98.88.02.03
patrick.kerbrat@ac-rennes.fr
- Mme Anne EVEILLEAU, Agent Comptable, Service gestion : 02.98.88.02.03
gestion.0291085x@ac-rennes.fr

Avec l'ensemble de l'équipe Segpa

Albane PORTANGUEN

Principale

